

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 05
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, M. Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à M. Alain MORLIER)
Dominique GAUDIN, (donne procuration à M. Jean LORAND)
Mme Rita RIO, (donne procuration à M. Tony LOISEL)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)
Mme Laëticia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUERE)

Secrétaire de séance : Camille LAGRANGE

Date de convocation 22/06/2022

Nombre de membres en exercice 29

Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration 29

05. Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme fonctionnel de la mairie d'AYTRE,

Considérant qu'un agent valide suite à une VAE, un diplôme de CAP AEPE (accompagnement Educatif Petite Enfance),

Considérant la mise en situation de l'agent sur des missions d'ATSEM depuis 2018,

Considérant la demande de l'agent le 19 mai dernier pour un changement de filière afin d'être en concordance avec les missions qu'elle exerce désormais,

Considérant l'avis du Comité Technique du 7 juin 2022,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide de créer, au 1er septembre 2022, un poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps complet de catégorie C,

Ferme, corrélativement, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet de catégorie C

Annexe 5 : Tableau des effectifs



Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire